

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2009

Concerne le Budget Général

. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2008 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du compte administratif 2008.

Concerne le Budget Ordures Ménagères

. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2008 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du compte administratif 2008.

Concerne le Budget Zone de Cuse

. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2008 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du compte administratif 2008.

Concerne le Budget Office de Tourisme

. L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire approuve le Compte de Gestion 2008 de la trésorerie de ROUGEMONT et constate la concordance des écritures à celles du compte administratif 2008.

Concerne le CA 2008 Budget Général

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 349 223.29 €
 - Excédent d'investissement : 111 675.51 €
 - Reste à réaliser en dépenses d'investissement : 1 248 585.00 €
 - Reste à réaliser en recettes d'investissement : 572 973.00 €
- Soit un déficit d'investissement cumulé de 563 936.49 €

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2008 par 45 voix pour et 1 abstention.

Concerne le CA 2008 Ordures Ménagères

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 35 222.98 €

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2008 par 46 voix pour.

Concerne le CA 2008 Zone de Cuse

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement : 23 917.02 €
- Déficit d'investissement : 270 901.20 €

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2008 par 44 voix pour, une voix contre et 3 abstentions.

Concerne le CA 2008 Office de Tourisme

Le Président de la CCPR ayant quitté la salle, le Conseil Communautaire élit Madame NEVERS Danièle, Président de séance.

Le Conseil Communautaire constate les résultats suivants :

- Déficit de fonctionnement : 7 487.10 €
- Déficit d'investissement : 623.57 €

Le Conseil Communautaire adopte le Compte Administratif 2008 par 44 voix pour, une voix contre et une abstention.

Concerne le Budget Général

. A la clôture de l'exercice 2008, le résultat comptable à affecter s'élève à la somme de 349 223.29 €

Le Conseil Communautaire décide d'affecter au compte 1068 la somme de 349 223.29 € en couverture du déficit cumulé d'investissement.

Concerne le Budget Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire décide de reporter au compte 002 l'excédent de fonctionnement pour un montant de 35 222.98 €

Concerne le Budget Zone de Cuse

Le Conseil Communautaire décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement pour un montant de 23 917.02 €

Concerne le Budget Office de Tourisme

Le Conseil Communautaire décide de reporter au compte 002 le déficit de fonctionnement pour un montant de 7 487.10 €

Concerne le Budget Général

Après lecture du Budget Primitif 2009, le Conseil Communautaire l'adopte par 45 voix pour et 2 voix contre.

Concerne le Budget Ordures Ménagères

Après lecture du Budget Primitif 2009, le Conseil Communautaire l'adopte par 46 voix pour, 1voix contre.

Concerne le Budget Zone de Cuse

Après lecture du Budget Primitif 2009, le Conseil Communautaire l'adopte par 43 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Concerne le Budget Office de Tourisme

Après lecture du Budget Primitif 2009, le Conseil Communautaire l'adopte par 45 voix pour, 1voix contre et 1 abstention.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire décide d'augmenter les heures de Mademoiselle Nadège BOUZER à 26 heures par semaine au lieu de 24 à compter du 1^{er} mai 2009.

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire donne son accord pour l'adhésion de la Communauté de Communes des Vallons de Sancey au sein de l'Etablissement Public Foncier du Doubs.

Le Président rappelle qu'une demande de financement de signalétique de Zone formulée fin 2007 auprès du Conseil Général au titre des fonds FIDEL a reçu un accord de financement à hauteur de 30% à l'échelle du Pays du Doubs Central, pour la Zone de la Craye à AUTECHAUX et la Zone du Pré Rond à CUSE ET ADRISANS

Le Président explique qu'un groupement de commandes regroupant la Communauté de Communes du Pays de Rougemont, le SMIX et la Communauté de Communes du Vallon de Sancey, coordinatrice du groupement a été institué afin d'équiper les parcs d'activités en signalétique.

Il s'agit de consulter de façon commune à toutes les collectivités, afin de bénéficier d'offres plus avantageuses, à l'instar de ce qui s'est déjà fait entre le SMIX, la Communauté de Communes du Pays Baumoisi et la Communauté de Communes des Isles du Doubs. Chaque collectivité expose ses besoins et passe un marché spécifique avec l'entreprise choisie, pour ses besoins propres. Cela réduit également les frais car la publicité, les annonces et avis sont groupés en un seul marché (procédure adaptée).

Une commission d'appel d'offres spécifique se réunira, composée de représentants de chaque membre du groupement.

Le montant estimatif de la signalétique pour la Zone d'Activités du Pré Rond est de 6.000 € pour la signalétique directionnelle et de 3.000 € pour le grand panneau d'information sur la location des cellules de l'hôtel d'entreprises, avec une harmonisation générale avec la charte graphique du Pays du Doubs Central.

A l'unanimité, le comité décide :

- D'adhérer au groupement d'achat public « Signalétique des parcs d'activités du Pays Doubs Central » dont le coordonnateur est la Communauté de communes du Vallon de Sancey, qui sera responsable de la bonne exécution des obligations faites à chaque collectivité.
- De désigner M. Jacky BOUVARD pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement d'achat « Signalétique des parcs d'activités du Pays Doubs Central »

En outre, le comité :

- autorise le Président à signer la convention de groupement d'achat « Signalétique des parcs d'activités du Pays Doubs Central » dont la coordination sera réalisée par la communauté de communes du Vallon de Sancey
- inscrit en projets d'acquisition :
 - o Un grand totem de signalisation de la Zone d'Activités du Pré Rond de 4,2 m de hauteur et deux petits totems de 2,5 m de hauteur, en entrée de Zone
 - o Un panneau d'informations sur la location de cellules d'hôtel d'entreprises

L'exposé du Président entendu, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le renouvellement de la convention avec le Conseil Général concernant un poste de coordinateur jeunesse dans le cadre du contrat territoriale jeunesse mis en place par le Conseil Général.

Afin de compléter les dossiers FEDER et FNADT pour le complexe sportif multi-associatif du Pays de ROUGEMONT auprès de la Préfecture, la Communauté de Communes du Pays de Rougemont doit délibérer sur le plan de financement correspondant aux montants réels des travaux tels que prévues par les offres retenues par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que sur les subventions des cofinanceurs selon le tableau suivant :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Taux	Montant HT
Coût des travaux	540 342, 72 €	Aide Etat dans le cadre CPER	18,61 %	120 000 €
Désamiantage	7 817, 50 €	Département	12,80 %	82 578 €
Etude de sols	2 500 €			
Coordination SPS	2 100 €			
Contrôle tech. Construction Publicité	6 035 €			
	1 680 €	FEDER	35 %	225 741 €
Frais maîtrise d'œuvre	84 500 €	Autofinancement	34%	216 656,22 €
Total dépenses	644 975, 22 €	Total recettes	100 %	644 975, 22 €

La Communauté de Communes du Pays de ROUGEMONT se prononce favorablement sur le plan de financement ci-dessus et s'engage à prendre en charge les financements non acquis et autorise le Président à signer toute pièce relative aux dossiers de subventions FEDER et FNADT.